

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27/09/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	24	31

Vote
A L'UNANIMITE
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE DE LA SARTHE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2022, le 27 Septembre à 20:30, le Conseil Communautaire du Sud Est Manceau s'est réuni à la Salle du Conseil Communautaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUANET Nicolas, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 21/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 21/09/2022.

Présents : M. ROUANET Nicolas, Président, Mmes : BERTHE Isabelle, HATTON Anita, LALANNE Géraldine, LEBEAU Sonia, MIRGAINE Christine, MORGANT Nathalie, PAQUIER Monique, PASTEAU Dominique, PREZELIN Séverine, RENAUT Martine, TRAHARD Véronique, TURBAN Jacqueline, MM : BACHELIER Jean-Christophe, BRIONNE Alain, CHAUVEAU Pascal, COME Laurent, DE SAINT RIQUIER Arnaud, FOUCHARD Stéphane, FOURMY Guy, HERRAUX Denis, HUMEAU Michel, HUREAU Laurent, TAUPIN Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : CHAUVEAU Cécile à M. TAUPIN Laurent, CORMIER Véronique à M. FOUCHARD Stéphane, MASSE Karine à Mme PAQUIER Monique, SIMON Claudette à Mme TRAHARD Véronique, MM : GRAFFIN Serge à Mme PASTEAU Dominique, HERVE Yves-Marie à M. HUMEAU Michel, LEPETIT Jean-Pierre à M. ROUANET Nicolas

A été nommé(e) secrétaire : Mme PREZELIN Séverine

DEL2022/076 – Mise à jour du plan de financement prévisionnel et demande de subventions au Conseil départemental au titre du projet d'aménagement des liaisons cyclables E et F du schéma directeur des modes actif

L'intercommunalité du Sud-Est Manceau a approuvé son schéma directeur des modes actifs en septembre 2020. Ce document de planification a permis de déterminer un ensemble de liaisons cyclables à développer sur le territoire afin de relier les communes entre elles. Trois liaisons ont été identifiées comme prioritaires :

- la liaison A « Changé – Le Mans »,
- la liaison E « Brette-les-Pins – Parigné-l'Évêque »,
- la liaison F « Challes – Parigné-l'Évêque ».

L'intercommunalité va aménager les liaisons cyclables E « Brette-les-Pins – Parigné-l'Évêque » et F « Challes – Parigné-l'Évêque » en engageant les acquisitions foncières nécessaires puis les travaux. L'opportunité d'aménager la liaison A en l'intégrant dans la liaison « Champagné - Le Mans » a été prise en compte dans les études préalables du réseau Chronovélo de Le Mans Métropole afin d'engager conjointement ce projet à l'avenir.

Les liaisons cyclables E et F vont permettre de relier la commune centre et attractive labellisée Petites villes de demain (dotée en équipements sportifs, scolaires, services et commerces) à ces deux communes avoisinantes pour lesquelles le potentiel de report modal est élevé. La liaison E propose un

parcours de 5 969 mètres entre le centre-ville de Brette-les-Pins et le centre-ville de Parigné-l'Évêque. La liaison F relie le bourg de Challes et le centre-ville « bas » de Parigné-l'Évêque sur un parcours de 4 689 mètres.

Pour engager cette opération, une assistance à maîtrise d'ouvrage a permis d'établir le budget opérationnel des deux opérations. L'étude de faisabilité réalisée par le bureau d'études CODRA ainsi que les estimations des domaines en cours permettent ainsi de consolider le plan de financement global de l'opération et d'engager les négociations préalables aux acquisitions foncières.

Des subventions ont été sollicitées et obtenues dans le cadre de la DETR et de l'appel à projet « Aménagements cyclables » de la DREAL. Ces dernières ainsi que l'opportunité de financements complémentaires par le Conseil départemental induisent la mise à jour du plan de financement prévisionnel.

Sur la base du plan de financement prévisionnel, il est proposé au Conseil communautaire de solliciter le Conseil départemental afin d'obtenir :

- une subvention à hauteur de 18% du montant de l'assiette travaux de la liaison E « Brette-les-Pins – Parigné-l'Évêque »
- une subvention à hauteur de 50% du montant de l'assiette travaux de la liaison F « Challes – Parigné-l'Évêque »

Budget prévisionnel aménagement liaisons cyclables E et F du SDMA							
Poste de dépenses	Total HT	Co-financement et subventions sollicitées					
		CDC	COMMUNES	PREFECTURE DETR	BANQUE DES TERRITOIRES PVD	DÉPARTEMENT Voies douces	DREAL AAP AMGTS CYCLABLES
		Montant HT	Montant HT	Montant HT	Montant HT	Montant HT	Montant HT
1. Etude faisabilité (AMO liaisons E et F)	8 300 €	4 150 €			4 150 €		
	100%	50%			50%		
2. Acquisitions foncières (foncier, bornage et frais)	31 500 €						
<i>Liaison E</i>	27 000 €	14 850 €	- €				12 150 €
<i>Part cofinancement acquisition foncier liaison E</i>	100%	55%	0%				45%
<i>Liaison F</i>	4 500 €	4 500 €	- €				- €
<i>Part cofinancement acquisition foncier liaison E</i>	100%	100%	0%				0%
3. Ingénierie (études de sols, maîtrise d'oeuvre)	75 406 €	30 162 €					37 703 €
<i>Liaison E</i>	53 152 €	29 233 €					23 918 €
<i>Part cofinancement ingénierie liaison E</i>	100%	55%					45%
<i>Liaison F</i>	22 254 €	22 254 €					- €
<i>Part cofinancement ingénierie liaison E</i>	100%	100%					0%
4. Travaux aménagement et signalétique	1 256 762 €	251 352 €		217 200 €			628 381 €
<i>Liaison E</i>	885 861 €	179 090 €		153 108 €		155 026 €	398 637 €
<i>Part cofinancement travaux liaison E</i>	100%	20%	- €	17%	- €	18%	45%
<i>Liaison F (dont installation comptage cycliste)</i>	370 901 €	121 359 €		64 092 €		185 451 €	- €
<i>Part cofinancement travaux liaison F</i>	100%	33%	- €	17%	- €	50%	0%
Total HT Investissement Liaison E (hors AMO)	966 013 €	223 173 €	0 €	153 108 €	0 €	155 026 €	434 706 €
<i>Part cofinancement coût investissement Liaison E</i>	100%	23,1%	0,0%	15,8%	0,0%	16,0%	45%
Total Investissement Liaison F (hors AMO)	397 655 €	148 113 €	- €	64 092 €	- €	185 451 €	- €
<i>Part cofinancement coût investissement Liaison F</i>	100%	37,2%	0,0%	16%	0%	47%	0%

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus.
- **SOLLICITE** le Conseil départemental pour les demandes de cofinancements pour chaque liaison.

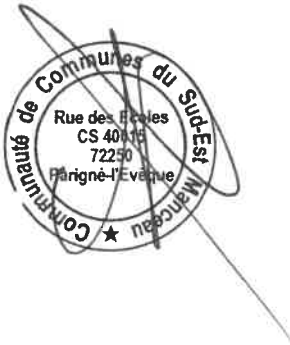
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ces demandes de financement obtenues ou sollicitées.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Parigné l'Evêque, le 27/09/2022

Le Président,
Nicolas ROUANET

La secrétaire,
Séverine PREZELIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200421-20220927-DEL2022076-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022
Publication : 03/10/2022